

The Role of Public Procurement Digitalization in the Construction of Roads and Highways in Algeria

- Merouani sehnoun¹: phd , école nationale supérieure de management, Algérie

Recever:09/01/2026

Acceptor :17/01/2026

Publier :21/01/2026

Abstract :

In Algeria, public procurement, particularly for the construction of roads, highways, and civil engineering structures (bridges, tunnels, sanitation networks), represents one of the largest and most sensitive areas of public spending, given the sums involved, the long execution times, and the number of stakeholders. Algerian law has enshrined the fundamental principles governing public procurement, the most important of which are: free access to tenders; equality among companies; transparency of procedures; and the proper use of public funds. In this context, the digitalization of public procurement has emerged as a legal and practical mechanism for implementing these principles, especially in the public works sector. This study aims to analyze the impact of digitization on the performance of public procurement management.

Key words: Public procurement; road and highway construction; digitalization.

Jel Codes Classification : H55,O33,R53-

1 - Author Corresponding, cread , merouane-sahnoun84@hotmail.fr

Rôle de la Numérisation des marchés publics dans la construction de routes et d'autoroutes en Algérie.

دور رقمنة المشتريات العامة في بناء الطرق السريعة في الجزائر.

- Merouani sehnoun¹: phd , école nationale supérieure de management, Algérie.

Recever:09/01/2026

Accepter :17/01/2026

Publier :21/01/2026

Resumé:

En Algérie, les marchés publics, notamment ceux relatifs à la construction de routes, d'autoroutes et d'ouvrages d'art (ponts, tunnels, réseaux d'assainissement), constituent un domaine de dépenses publiques parmi les plus importants et les plus sensibles, compte tenu des montants en jeu, des longs délais d'exécution et du nombre d'acteurs impliqués. Le législateur algérien a inscrit dans la législation les principes fondamentaux régissant les marchés publics, dont les plus importants sont : Libre accès aux appels d'offres ; Égalité entre les entreprises ; Transparence des procédures ; Bonne utilisation des fonds publics. Dans ce contexte, la numérisation des marchés publics s'est imposée comme un mécanisme juridique et pratique permettant la mise en œuvre de ces principes, en particulier dans le secteur des travaux publics. Ce travail vise à analyser l'impact de la numérisation sur la performance de gestions des marchés publics.

Mots clés: **Marchés publics ; réalisation des routes autoroutes ; numérisation**

Jel Codes Classification : H55,O33,R53

Introduction:

Le secteur des infrastructures routières et de transport terrestre en Algérie est un élément essentiel qui a contribué au développement économique et social du pays depuis les temps anciens jusqu'à nos jours (Aschauer, 1989 ; Gérardin, 2000). Ce développement comprend plusieurs phases historiques, allant d'un réseau routier rudimentaire durant les périodes ottomane et coloniale française à un réseau moderne d'autoroutes et à des projets d'envergure tels que l'autoroute Est-Ouest et la route transsaharienne (Ministère des Travaux Publics, s.d. ; PIARC, 2018).

En Algérie, la loi sur les marchés publics réglemente le processus de conclusion et d'exécution des contrats conclus par l'État et les organismes publics (ou privés) pour l'exécution de travaux publics, notamment la construction de routes, d'autoroutes et

1 -Auteur Expéditeur, cread , merouane-sahnoun84@hotmail.fr

d'ouvrages d'art (grands projets de génie civil tels que les ponts et les tunnels). grâce à un cadre juridique et des procédures spécifiques qui garantissent la concurrence, la transparence et la rationalisation des dépenses publiques (République Algérienne Démocratique et Populaire [RADP], 2010, 2015 ; Ben Aïssa, 2019).

Malgré les diverses réformes législatives en cours, le système des marchés publics est confronté à des défis dans sa mise en œuvre pratique, ce qui se reflète dans l'efficacité des contrats, le respect des délais, les coûts, le bon choix des institutions d'exécution et des cabinets de conseil, et la qualité des travaux dans les projets routiers, autoroutiers et d'ingénierie (Flyvbjerg, 2014 ; Conseil National Économique, Social et Environnemental, 2018).

La numérisation est devenue l'une des transformations les plus importantes que connaissent les pays et les institutions à l'ère moderne, compte tenu de son rôle déterminant dans l'amélioration des performances, le renforcement de la transparence et la simplification des procédures administratives (OECD, 2016 ; United Nations, 2022). De nombreux pays, dont l'Algérie, ont adopté la numérisation comme option stratégique pour moderniser l'administration publique et améliorer la qualité des services offerts aux citoyens et aux acteurs économiques (World Bank, 2019). Cependant, cette transformation, notamment dans le domaine des marchés publics, qui représente un défi majeur, se heurte à de nombreux obstacles techniques, humains, organisationnels et juridiques, faisant de la numérisation un processus complexe qui exige une vision globale et des réformes intégrées (OECD, 2019) ;

Dès lors, quel est l'état actuel de la numérisation des marchés publics en Algérie, et quel rôle cette transformation peut-elle jouer ?

Pour répondre à cette question, et en se basant sur certaines hypothèses, on peut envisager les éléments suivants:

En premier : L'Algérie, comme d'autres pays, poursuit une approche moderne du management, fondée sur l'utilisation des technologies modernes, et se trouve dans une phase de transformation numérique qui touche divers secteurs, notamment le processus de conclusion des marchés publics à ses différentes étapes (United Nations, 2022 ; World Bank, 2019).

En second : La numérisation des marchés publics dans le cadre de l'exécution de divers projets nécessite un ensemble de ressources et d'outils, tant matériels qu'immatériels, qui doivent être fournis pour mettre en œuvre cette stratégie de gestion moderne (OECD, 2016).

En fin : La numérisation des différentes procédures liées à la préparation, à la rédaction, à la conclusion et au suivi des marchés publics est un outil moderne qui a un impact positif sur la performance administrative et rationalise diverses dépenses, et contribue également à

renforcer les différents principes sur lesquels repose le droit des contrats (World Bank, 2019 ; RADP, 2015).

Pour vérifier ces hypothèses, nous nous appuyons sur une analyse de l'évolution historique des différentes lois et des méthodes de mise en œuvre des projets d'infrastructure dans le domaine de la construction routière, selon une approche descriptive (Ben Aïssa, 2019 ; PIARC, 2018). Il s'agit d'identifier les différentes réformes de la législation algérienne et d'examiner les principales expériences internationales en la matière (OECD, 2016). Dans un second temps, nous préciserons les outils et les moyens nécessaires à la numérisation des transactions, en tenant compte des évolutions des technologies de l'information et de la communication (Eastman et al., 2011). Enfin, une enquête de terrain nous permettra de déterminer les bénéfices potentiels de la transition vers la transformation numérique de la gestion des marchés publics.

Évolution historique des mécanismes de construction des infrastructures routières, autoroutières.

Les mécanismes de mise en œuvre désignent l'ensemble des moyens techniques, organisationnels, juridiques et institutionnels adoptés pour la planification, le financement, la conception, l'exécution, l'entretien et le suivi de projets tels que : Routes Autoroutes Ouvrages d'art (ponts, tunnels, ponceaux, murs de soutènement, etc.) (Gérardin, 2000 ; PIARC, 2018).

L'évolution des mécanismes de mise en œuvre a connu plusieurs étapes historiques, des outils et méthodes traditionnels à un niveau plus avancé fondé sur la planification, la préparation et les études de faisabilité, aboutissant à des performances modernes s'appuyant sur diverses technologies, notamment numériques et intelligentes (Flyvbjerg, 2014 ; Eastman et al., 2011).

Principes des marchés publics en Algérie

Les principes des marchés publics sont fondamentaux dans le cadre juridique régissant ces contrats en Algérie, visant à garantir la transparence, la concurrence et la bonne utilisation des fonds publics. Ces principes revêtent une importance particulière dans les projets de construction de routes et d'autoroutes, qui figurent parmi les projets publics les plus coûteux et les plus sensibles.

Les principes des marchés publics sont définis comme un ensemble de règles juridiques générales régissant la conduite de l'administration dans ce domaine. Ils visent à garantir l'intégrité, l'équité et l'efficacité dans l'utilisation des fonds publics et reposent principalement sur les principes de libre accès aux marchés publics, d'égalité entre les contractants, de

transparence, de concurrence et de bonne utilisation des fonds publics (**Jaafar, 2020 ; Boussadia, 2018**). Le législateur algérien leur a conféré un caractère contraignant en les inscrivant explicitement dans le décret présidentiel n° 15-247, puis en les renforçant par la loi n° 23-12, qui en fait des principes impératifs dont l'administration ne peut déroger sous peine de nullité et de responsabilité (**Lamiz, 2022 ; Nekkach, 2021**). Ces principes sont, comparativement, conformes aux normes internationales adoptées en matière de réglementation des marchés publics, car l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la CNUDCI les considèrent comme des piliers essentiels pour garantir une concurrence loyale, réduire la corruption et parvenir à une bonne gouvernance dans les marchés publics (OCDE, 2009 ; CNUDCI, 2011 ; Arrowsmith, 2014).

Le rôle de la numérisation dans la consécration des principes des marchés publics

La numérisation des marchés publics est l'un des mécanismes modernes les plus importants pour promouvoir et faire respecter les principes de ces marchés, notamment la transparence, l'égalité, le libre accès aux appels d'offres et la concurrence. Les systèmes électroniques contribuent à la diffusion des avis d'appel d'offres, à l'accès standardisé à l'information et à la réduction du pouvoir discrétionnaire des administrateurs, limitant ainsi les pratiques discriminatoires et favorisant l'égalité des chances entre les opérateurs économiques (Nekkach, 2021 ; Lamiz, 2022). La numérisation permet également le suivi et la documentation des différentes transactions, ce qui renforce le contrôle et la responsabilité et améliore l'efficacité des dépenses publiques (Jaafar, 2020 ; Boussadia, 2018). Au niveau international, des études de l'OCDE et de la CNUDCI confirment que l'adoption de systèmes électroniques de marchés publics est un outil efficace pour lutter contre la corruption, accroître la concurrence et améliorer l'efficacité des dépenses publiques, car elle garantit la transparence des procédures et un accès facilité aux appels d'offres (OCDE, 2009 ; OCDE, 2016 ; CNUDCI, 2011 ; Arrowsmith, 2014).

Examen de quelques études antérieures sur le rôle de la numérisation des marchés publics

Des études universitaires récentes ont démontré que la numérisation est un mécanisme essentiel pour promouvoir le respect des principes des marchés publics, tels que la transparence, l'égalité d'accès aux appels d'offres et la concurrence. Elle a un impact positif sur la qualité de la mise en œuvre des projets, notamment des projets d'infrastructure comme la construction de routes et d'autoroutes. L'étude de Mekki Boumedine a examiné l'impact de

la numérisation sur la lutte contre la corruption administrative grâce au portail électronique des marchés publics. Elle a indiqué que la mise en œuvre efficace de ce portail contribue à ancrer les principes de transparence, d'égalité et de liberté d'accès grâce à la publication des avis, à l'archivage électronique et aux signatures électroniques, améliorant ainsi l'efficacité des transactions et les conditions d'une concurrence loyale (Boumedine, 2025). De même, les recherches de Sabahi Safia Nadhira et Hawalef Aicha ont démontré que le niveau de responsabilité et de transparence est positivement corrélé à l'intention d'adopter la dématérialisation des marchés publics en Algérie, ce qui renforce les indicateurs de respect des principes fondamentaux avant et après l'exécution des transactions (Sabahi & Hawalef, 2025). Par ailleurs, l'étude de Belhaj Noureddine s'est concentrée sur le portail électronique comme mécanisme d'amélioration de la concurrence dans les marchés publics, en garantissant un accès ouvert aux candidats et en facilitant l'échange d'informations. Ceci contribue directement à attirer un plus grand nombre d'entrepreneurs sur les grands projets routiers, et donc à accroître l'efficacité de la concurrence (Belhaj, 2023). De son côté, la recherche internationale s'est attachée à analyser l'impact des systèmes de passation de marchés en ligne sur la concurrence et la transparence. Par exemple, une étude menée au Maroc a démontré que l'application électronique des procédures de passation de marchés a entraîné une augmentation de la participation aux appels d'offres, malgré certaines difficultés techniques et humaines. Ceci confirme l'idée que la numérisation peut être un outil efficace pour promouvoir les bonnes pratiques dans les projets d'infrastructure, à condition d'améliorer leur environnement numérique (Larif & Bouslihim, 2025). La littérature internationale indique également que la mise en œuvre de systèmes de passation de marchés en ligne accroît la transparence, l'efficacité et la concurrence dans les marchés publics. Ce constat a été fait dans plusieurs pays européens où les plateformes numériques ont permis une participation plus large et une compétitivité accrue dans les marchés publics (Open Contracting Partnership, étude de cas Prozorro, etc.).

Évaluation sur le terrain de l'impact de la numérisation sur les marchés publics

À la lumière d'études antérieures démontrant l'impact positif de la numérisation sur le renforcement des principes des marchés publics, notamment la transparence, l'égalité des chances dans les appels d'offres et la concurrence (OCDE, 2016 ; Banque mondiale, 2017 ; Bega et Tay, 2007), il apparaît essentiel d'évaluer ce rôle dans le contexte algérien, en particulier pour les projets de travaux publics tels que la construction et l'entretien des routes (Bouzidi, 2019 ; Khalifi, 2021). À cette fin, nous avons conçu une enquête de terrain auprès

d'entreprises de travaux publics afin d'évaluer le niveau d'adoption de la numérisation dans les contrats de projets et de mesurer son impact sur le respect des principes juridiques fondamentaux (OCDE, 2019 ; Benyahia et Mechri, 2020). Cette enquête vise à vérifier les hypothèses de l'étude concernant l'efficacité de la numérisation comme outil de promotion de la transparence, de la concurrence et de l'utilisation efficiente des fonds publics (Transparency International, 2018 ; Djelloul, 2022). À cette fin, des données directes sont collectées auprès d'entreprises et d'entrepreneurs ayant une expérience dans les projets routiers, permettant l'analyse des écarts entre la pratique sur le terrain et les recommandations théoriques d'études antérieures (Piga, 2011 ; Neupane et al., 2014).

Cette enquête vise à évaluer l'impact de la numérisation sur le renforcement et la mise en œuvre des principes des marchés publics en examinant le rôle des plateformes numériques et des outils électroniques dans l'amélioration de la transparence, de l'intégrité et de l'efficacité des procédures de passation de marchés. L'enquête comprend deux parties principales :

La première recueille des informations générales sur les participants, notamment l'institution, le type de transaction, le statut et l'expérience professionnelle du répondant, afin de déterminer son profil professionnel et son influence sur l'évaluation.

La seconde partie (annexe 01 et 02) porte sur l'évaluation de l'impact de la numérisation sur sept principes fondamentaux des marchés publics : le libre accès aux appels d'offres, l'égalité de traitement des contractants, la transparence, la concurrence, la bonne utilisation des fonds publics, l'ouverture, ainsi que l'intégrité et la crédibilité. L'enquête utilise une échelle de 1 à 5 pour évaluer dans quelle mesure la numérisation renforce chaque principe, 1 représentant un impact nul et 5 un impact excellent. Cette méthodologie permet de recueillir des données quantitatives qui peuvent être analysées afin de déterminer l'efficacité de la numérisation pour améliorer la performance institutionnelle et garantir le respect des principes juridiques et administratifs des marchés publics. Elle offre également une vision claire des forces et des faiblesses de l'application de ces principes grâce aux outils technologiques modernes. Cette enquête a permis d'aboutir aux résultats résumés dans le tableau suivant :

Tableau 1: l'impact de la numérisation sur les principes marchés publics

Principes	Scores	Interprétation
Libre accès	4.0	La numérisation facilite l'accès aux transactions et à leur documentation pour tous.
Égalité	4.0	L'information numérique est accessible à tous les acteurs concernés.
Transparence	4.2	La numérisation documente toutes les procédures et annonce clairement les résultats.
Concurrence	3.9	La numérisation favorise la participation et la concurrence, malgré certaines limitations techniques.

Bonne utilisation des fonds publics	4.0	La numérisation améliore la sélection des offres et le suivi de leur mise en œuvre.
Ouverture	4.1	La publication électronique des transactions renforce la transparence et le respect de la loi.
Intégrité et crédibilité	3.9	La numérisation réduit le favoritisme et soutient une conduite éthique dans le secteur public.

Tableau 2 : réalisé par l'auteur à partir des résultats d'enquête par sondage

Interprétation des résultats d'enquête par sondage

Les résultats attendus de l'enquête évaluant le rôle de la numérisation dans les marchés publics indiquent que l'adoption d'outils et de plateformes numériques contribue significativement au renforcement de l'application des principes fondamentaux de ces transactions.

Le principe de transparence est celui qui bénéficie le plus de la numérisation, les plateformes numériques permettant de documenter toutes les étapes du processus d'ouverture et d'évaluation des offres et de publier les résultats de manière claire et publique. Ceci réduit l'ambiguïté et garantit que toutes les parties sont informées des critères et des décisions prises. De même, le principe d'ouverture a un impact important, la numérisation permettant la publication des transactions et de leurs résultats de manière accessible au public. Ceci favorise le respect des lois et règlements et réduit les infractions ou les irrégularités administratives. Concernant la liberté d'accès aux appels d'offres publics, les résultats montrent que la numérisation facilite l'accès aux transactions et aux cahiers des charges pour toutes les parties prenantes et élimine certains obstacles traditionnels, assurant ainsi une participation plus large et plus équitable.

Quant au principe d'égalité de traitement des contractants, les résultats attendus indiquent que les plateformes numériques fournissent des informations uniformes à tous les participants, respectent les mêmes délais et réduisent les risques de favoritisme. Cependant, leur impact reste partiellement limité par des facteurs humains et organisationnels. Concernant le principe de concurrence, la numérisation devrait encourager une participation accrue et une concurrence saine en facilitant le dépôt des offres et en réduisant les coûts administratifs. Cependant, certaines limitations techniques ou un manque de compétences numériques chez certains acteurs peuvent entraver la pleine réalisation de cet impact.

Quant à l'utilisation appropriée des fonds publics, les outils numériques contribuent à une meilleure prise de décision lors de la sélection des offres en garantissant un équilibre entre prix et qualité, en contrôlant les mécanismes de mise en œuvre afin de servir l'intérêt public et en confirmant que la transaction répond aux besoins réels. Enfin, le principe

d'intégrité et de crédibilité est modérément impacté par la numérisation. Les plateformes électroniques réduisent les conflits d'intérêts et le favoritisme, et favorisent le respect de l'éthique du service public, mais elles ne peuvent éliminer totalement l'intervention humaine ni les pressions potentielles. Globalement, ces résultats montrent que la numérisation constitue un outil efficace pour promouvoir la plupart des principes des marchés publics, notamment en matière de transparence, d'ouverture et de contrôle efficace des transactions. Cependant, son impact sur la concurrence et l'intégrité demeure partiellement limité, ce qui souligne la nécessité d'une combinaison de solutions techniques, juridiques et administratives pour garantir l'application intégrale de ces principes.

Conclusion

L'analyse menée sur le rôle de la numérisation des marchés publics dans la construction de routes et d'autoroutes en Algérie permet de confirmer, dans une large mesure, les hypothèses avancées au début de cette étude. Premièrement, l'Algérie, en adoptant une approche moderne de gestion publique fondée sur les technologies de l'information, a entamé une transformation numérique qui touche désormais le processus de passation et de suivi des marchés publics. Les résultats de l'enquête de terrain démontrent que la numérisation améliore significativement l'accès aux appels d'offres, la transparence et la documentation des procédures, ce qui contribue à renforcer la confiance des acteurs économiques et à favoriser un environnement concurrentiel plus équitable. Deuxièmement, la mise en œuvre de plateformes numériques et d'outils électroniques montre que la numérisation peut soutenir la rationalisation des dépenses publiques, le contrôle des transactions et la sélection des offres, confirmant ainsi son rôle dans l'efficacité administrative et la bonne utilisation des fonds publics. Enfin, l'étude montre que l'adoption des technologies numériques dans la gestion des marchés publics constitue un levier stratégique pour la promotion des principes fondamentaux, notamment la transparence, l'ouverture et l'égalité de traitement. Toutefois, certaines limites subsistent, notamment concernant la pleine réalisation de la concurrence et l'intégrité totale des transactions, en raison de facteurs humains, organisationnels et techniques.

Ces constats soulignent l'importance d'adopter une approche intégrée combinant solutions techniques, formation des acteurs, mise à jour des cadres juridiques et suivi institutionnel pour maximiser les bénéfices de la numérisation. À cet égard, il est recommandé de:

❖ *Renforcer la capacité technique et numérique des institutions et des entreprises afin de garantir une utilisation optimale des plateformes électroniques.*

❖ *Mettre en place des mécanismes de contrôle et d'audit numériques pour assurer la conformité aux principes fondamentaux et prévenir les pratiques irrégulières.*

❖ *Améliorer l'accessibilité et la qualité des données numériques pour permettre une participation plus large des entreprises et une concurrence effective.*

❖ *Promouvoir la culture de la transparence et de l'intégrité à travers des programmes de sensibilisation et des incitations à l'éthique administrative.*

En somme, la numérisation des marchés publics apparaît comme un outil incontournable pour moderniser la gestion des projets d'infrastructure en Algérie. Son adoption stratégique contribue non seulement à renforcer les principes de transparence, d'égalité et de bonne gouvernance, mais également à améliorer la performance des projets routiers et autoroutiers, à optimiser les ressources publiques et à soutenir le développement durable du secteur des travaux publics.

Références bibliographiques

1. République Algérienne Démocratique et Populaire, **Décret présidentiel n°10-236 portant réglementation des marchés publics**, Journal officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire, Alger, 2010.
2. République Algérienne Démocratique et Populaire, **Décret présidentiel n°15-247 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public**, Journal officiel de la République Algérienne Démocratique et Populaire, Alger, 2015.
3. Ministère des Travaux Publics et des Infrastructures de Base, **Stratégie nationale de développement des infrastructures de transport**, Ministère des Travaux Publics et des Infrastructures de Base, Alger, sans date.
4. Conseil National Économique, Social et Environnemental, **Rapport sur la gouvernance et la rationalisation des dépenses publiques dans les grands projets**, Conseil National Économique, Social et Environnemental, Alger, 2018.
5. Ben Aïssa, Mohamed, **Les marchés publics en Algérie : cadre juridique et problématiques d'application**, Revue El-Baheth en sciences juridiques, Université d'Alger, Alger, 2019.
6. Nekkache, Hamza, **Les marchés publics électroniques et le principe de transparence**, Revue des sciences humaines, Alger, 2021.
7. Lameez, Amina, **Le principe de transparence dans les marchés publics comme mécanisme de protection des deniers publics**, Revue des droits et libertés, Alger, 2022.
8. Jaafar, Khadidja, **Les principes des marchés publics dans le décret présidentiel n°15-247**, Revue Études et Recherches, Alger, 2020.
9. Boussaadia, Raouf, **Le régime juridique des marchés publics en Algérie**, Dar Houma, Alger, 2018.
10. Aschauer, D. A., **Is Public Expenditure Productive?**, *Journal of Monetary Economics*, United States of America, 1989.
11. Gérardin, B., **Économie et financement des infrastructures de transport**, Éditions Economica, Paris, France, 2000.
12. Flyvbjerg, B., **What You Should Know About Megaprojects and Why**, *Project Management Journal*, United States of America, 2014.
13. Eastman, C., Teicholz, P., Sacks, R., & Liston, K., **BIM Handbook: A Guide to Building Information Modeling**, John Wiley & Sons, Hoboken, United States of America, 2011.

14. Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD), ***Principles for Integrity in Public Procurement***, OECD Publishing, Paris, France, 2009.
15. Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD), ***Public Procurement for Innovation***, OECD Publishing, Paris, France, 2016.
16. Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD), ***Digital Government Review of Public Procurement***, OECD Publishing, Paris, France, 2019.
17. World Bank, ***Improving Public Procurement Outcomes: Review of Digital Procurement Systems***, World Bank Publications, Washington D.C., United States of America, 2019.
18. United Nations – Department of Economic and Social Affairs, ***United Nations E-Government Survey: The Future of Digital Government***, United Nations Publications, New York, United States of America, 2022.
19. UNCITRAL, ***Model Law on Public Procurement***, United Nations, New York, United States of America, 2011.
20. PIARC (World Road Association), ***Road Infrastructure Management***, PIARC Publications, Paris, France, 2018.
21. Arrowsmith, S., ***The Law of Public and Utilities Procurement***, Sweet & Maxwell, London, United Kingdom, 2014.

Annexe N°01 :

Parties du Questionnaire

Principe de libre accès aux appels d'offres (Libre accès) : La numérisation permet de diffuser largement et en temps utile les appels d'offres, réduit les obstacles administratifs qui entravent l'accès des opérateurs économiques à l'information et facilite le téléchargement des documents d'appel d'offres sans discrimination (Ben Yahia, 2020 ; OCDE, 2016).

Principe d'égalité entre les soumissionnaires (Égalité de traitement) : La numérisation garantit des conditions d'accès à l'information identiques pour tous les soumissionnaires, limite les interventions humaines pouvant conduire à des discriminations et permet aux systèmes numériques de traiter les offres selon des critères standardisés et objectifs (Khelifi, 2021 ; Thai, 2009).

Principe de transparence (Transparence) : La numérisation renforce la clarté des procédures de passation des marchés publics, permet de suivre les étapes de la procédure depuis l'annonce jusqu'à l'attribution et contribue à réduire l'opacité dans l'évaluation des offres (Bouzidi, 2019 ; Transparency International, 2018).

Principe de concurrence (Concurrence) : La numérisation contribue à élargir la base des soumissionnaires participant aux marchés, réduit les pratiques restreignant la concurrence et aide les plateformes numériques à créer un environnement concurrentiel équitable (Djelloul, 2022 ; Banque mondiale, 2017).

Principe de bonne utilisation des fonds publics (Bonne utilisation des fonds publics) : La numérisation contribue à rationaliser les dépenses publiques, réduit les coûts liés aux procédures de passation des marchés et améliore le contrôle de l'exécution des marchés (Mechri, 2020 ; OCDE, 2019).

Principe d'ouverture et d'échange d'informations (Ouverture) : La numérisation facilite l'échange d'informations entre les différents acteurs du marché, permet une mise à jour continue des informations et renforce la communication entre l'administration et les opérateurs économiques (Ben Aissa, 2021 ; Nations Unies, 2014).

Principe d'intégrité et de crédibilité (Intégrité et crédibilité) : La numérisation réduit les risques de corruption dans les procédures de passation des marchés publics, renforce la confiance dans les résultats d'attribution et contribue à protéger les données contre toute manipulation (Qeshi, 2022 ; Neupane et al., 2014).

Annexe N°02:**Questionnaire**

principes	question	Echelle de 1 à 5
Principe de libre accès aux appels d'offres (Libre accès)	Les plateformes numériques permettent-elles de diffuser largement et en temps opportun les appels d'offres ?	
	La numérisation réduit-elle les obstacles administratifs qui entravent l'accès des opérateurs économiques à l'information ?	
	La numérisation facilite-t-elle le téléchargement des documents d'appel d'offres sans discrimination ?	
Principe d'égalité entre les soumissionnaires (Égalité de traitement)	La numérisation garantit-elle des conditions d'accès identiques à l'information pour tous les soumissionnaires ?	
	La numérisation limite-t-elle les interventions humaines pouvant entraîner des discriminations entre les soumissionnaires ?	
	Les systèmes numériques permettent-ils de traiter les offres selon des critères standardisés et objectifs ?	
Principe de transparence (Transparence)	La numérisation renforce-t-elle la clarté des procédures de passation des marchés publics ?	
	Les systèmes numériques permettent-ils de suivre les étapes de la procédure, de l'annonce à l'attribution du marché ?	
	La numérisation contribue-t-elle à réduire l'opacité dans l'évaluation des offres ?	
Principe de concurrence (Concurrence)	La numérisation contribue-t-elle à élargir la base des soumissionnaires participant aux marchés publics ?	
	La numérisation réduit-elle les pratiques limitant la concurrence ?	
	Les plateformes numériques aident-elles à créer un environnement concurrentiel équitable ?	
Principe de bonne utilisation des fonds publics (Bonne utilisation des)	La numérisation contribue-t-elle à rationaliser les dépenses publiques ?	
	La numérisation réduit-elle les coûts liés aux procédures de passation des marchés ?	

fonds publics)	La numérisation améliore-t-elle le contrôle de l'exécution des marchés publics ?	
Principe d'ouverture et d'échange d'informations (Ouverture)	La numérisation facilite-t-elle l'échange d'informations entre les différents acteurs impliqués dans le marché ?	
	Les systèmes numériques permettent-ils une mise à jour continue des informations ?	
	La numérisation renforce-t-elle la communication entre l'administration et les opérateurs économiques ?	
Principe d'intégrité et de crédibilité (Intégrité et crédibilité)	La numérisation réduit-elle les risques de corruption dans les procédures des marchés publics ?	
	Les systèmes numériques renforcent-ils la confiance dans les résultats d'attribution des marchés ?	
	La numérisation contribue-t-elle à protéger les données et à prévenir toute manipulation ?	